

ARRETE N° POL-36/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement au 27 rue de la Fontaine pour **l'Entreprise SOGETREL, Du 23/03/2026 au 21/04/2026 afin de réaliser une extension réseau-création de 5M de GC avec pose.**

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (**extension réseau-création de 5M de GC avec pose**) par l'Entreprise SOGETREL du Lundi 23 Mars 2026 au Mardi 21 Avril 2026, la circulation et le stationnement seront règlementés au 27 rue de la Fontaine de la manière suivante :

- Stationnement interdit sur l'emprise du chantier
- empiètement sur chaussée
- Circulation alternée par feu ou manuellement
- Vitesse limitée à 30 km/h
- La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le **03/02/2026**

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET

